

**Mairie de BLAY
14400**

**COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 27 NOVEMBRE 2015**

Tél / Fax 02.31.22.36.75

Département du Calvados
Canton de Trévières

Convocation du : 23 Novembre 2015

Nombre de conseillers :

Elus : 10

Présents : 9

Pris part à délibération : 10

L'an deux mille quinze, le 27 Novembre, à vingt heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Philippe LAUNAY, Maire.

Présents : Messieurs Philippe LAUNAY, Maire, Luc BEAUBRAS, Maire-Adjoint, William THAREAU, Alexandre GOURBIN, Damien JUMEAU, Mademoiselle Elisabeth ETIENNE, Mesdames Marie-Paule CAMBRON, Noëlle GERONIMI, Céline SIMON Conseillers Municipaux

Absent : Monsieur Stéphane RIZZO (Donne Pouvoir à Monsieur Philippe LAUNAY).

Secrétaire de Séance : Monsieur Damien JUMEAU

Approbation et signature du registre

Une minute de silence, suite aux événements du 13 Novembre dernier.

ORDRE DU JOUR

PERSONNEL :

- Convention Service Remplacement du Centre de Gestion – DCM

SUBVENTIONS :

- Demande de subvention Association de la Ligue Contre le Cancer – DCM
- Demande de subvention Association les restaurants du coeur – DCM
- Subvention voyage scolaire école de Crouay – DCM

TRAVAUX :

- Ravalement façade du gîte 1252 – DCM
- Nettoyage pignon ouest gîte 1252 – DCM
- Tirants sur façade du 1252 - DCM
- Aménagement du pignon de la grange –DCM
- Porte de la grange - DCM

DIVERS :

- Demande location gîtes – DCM
- Fonctionnement du CCAS – DCM

Questions diverses

- Conditions générales de vente E.D.F.,
- Courrier RD 96 pour voie dangereuse au Douet Bérot,
- Nouveaux horaires de la mairie (Lundi 9h à 12h et 14h00 à 19H et Vendredi 14h à 19h),
- Plannings élections du 6 et 13 Décembre 2015.

PERSONNEL :

DCM 63/2015 – RENOUELEMENT CONVENTION DE SERVICE DE REMPLACEMENT DU CENTRE DE GESTION 14

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier concernant le renouvellement d'une convention de Service Remplacement, proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à L'unanimité

- DECIDE : de renouveler la convention d'utilisation du service remplacement et missions temporaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Calvados.

SUBVENTIONS :

DCM 64/2015 – DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION LIGUE CONTRE LE CANCER

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'Association de la Ligue Contre le Cancer, celle-ci sollicite une subvention pour la poursuite de son action.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- DECIDE : de ne pas attribuer de subvention à l'Association Ligue Contre le Cancer.

DCM 65/2015 – DEMANDE DE SUBVENTION : LES RESTAURANTS DU CŒUR DU CALVADOS

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'Association des Restaurants du Cœur du Calvados, celle-ci sollicite une subvention pour la poursuite de son action.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- DECIDE : de ne pas attribuer de subvention à l'Association des Restaurants du Cœur.

DCM 66/2015 – DEMANDE DE SUBVENTION : ECOLE DE CROUAY

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Ecole de Crouay souhaite recevoir la subvention donnée par le

CCAS aux enfants de la commune de Blay, directement à l'école avant la sortie scolaire.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 9 voix contre et 1 abstention

- DECIDE : De ne pas verser de subvention à l'Ecole de Crouay lors de ses voyages scolaires, mais de maintenir la subvention versée directement aux parents de l'enfant concerné.

TRAVAUX :

DCM 67/2015 – RAVALEMENT FACADE DU GITE 1252

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal plusieurs devis concernant le ravalement de la façade du gîte N° 1252 :

EIRL Jérôme AMELINE – Hameau Couvert - 14250 JUAYE MONDAYE

Ravalement façade :

- Enlèvement de l'enduit,
- Fourniture et pose d'un dégrossi à la chaux,
- Nettoyage des encadrements...
- Réfection des joints...
- Fourniture et pose d'un enduit à la chaux aspect taloché,
- Pose et dépose de l'échafaudage et nettoyage du chantier.

TOTAL H.T. : 7 696.85 Euros

R.T.N. - Zone Artisanale – 14540 GARCELLES-SECQUEVILLE

Ravalement façade :

- Installations de chantier,
- Travaux de nettoyage sur façade,
- Réfection des enduits,
- Nettoyage du chantier.

TOTAL H.T. : 7 960.07 Euros

M. Pierre LEFEVRE - 9, Route de Bayeux – 14710 TREVIERES

- Echafaudage de pied,
- Dépiquetage des enduits et nettoyage des entourages,
- Déblaiements des gravats,
- Dégrossir à la chaux, enduit à la chaux finition taloché

TOTAL H.T. : 7 292.42 Euros

M. Denis MUTEL – 14400 BLAY

- Echafaudage,
- Dépiquetage,
- Nettoyage,
- Enduit

TOTAL H.T. : 6 980.00 Euros

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- DECIDE : de retenir pour les travaux de ravalement de façade du gîte 1252 l'entreprise :

M. Denis MUTEL – 14400 BLAY

- Echafaudage,
- Dépiquetage,
- Nettoyage,
- Enduit

TOTAL H.T. : 6 980.00 Euros

DCM 68/2015 – NETTOYAGE PIGNON OUEST DU GITE 1252

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal plusieurs devis concernant le nettoyage du pignon ouest du gîte N° 1252 :

R.T.N. - Zone Artisanale – 14540 GARCELLES-SECQUEVILLE

- Nettoyage haute pression,
- Pulvérisation anti-mousse

TOTAL H.T. : 1 121.08 Euros

EIRL Jérôme AMELINE – Hameau Couvert - 14250 JUAYE MONDAYE

Nettoyage pignon ouest :

- Nettoyage du pignon en enduit avec produit anti-mousse de chez Labo-France
- Nettoyage de la cheminée et des 2 rampants
- Pose et dépose de l'échafaudage.

TOTAL H.T. : 2 563.39 Euros

M. Pierre LEFEVRE - 9, Route de Bayeux – 14710 TREVIERES

Nettoyage Pignon ouest :

- Traitement du pignon avec décamousse,
- Pose et dépose de l'échafaudage
(Si hydrofuge parès nettoyage : 482.96 € T.T.C.)

TOTAL H.T. : 1 604.48 Euros

M. Denis MUTEL – 14400 BLAY

- Nettoyage haute pression,
- Pulvérisation anti-mousse

TOTAL H.T. : 1 050.00 Euros

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- DECIDE : de retenir pour le nettoyage du pignon ouest du gîte 1252 l'entreprise :

M. Denis MUTEL – 14400 BLAY

- Nettoyage haute pression,
- Pulvérisation anti-mousse

TOTAL H.T. : 1 050.00 €uros

DCM 69/2015 – TIRANTS SUR FACADE DU GITE 1252

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une importante fissure a été décelée sur le pignon du gîte 1252 et qu'il est nécessaire d'intervenir urgemment.

M. Pierre LEFEVRE - 9, Route de Bayeux – 14710 TREVIERES

TOTAL H.T. : 1 179.98 €uros

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- DECIDE : de retenir pour effectuer l'installation de tirants sur la façade du gîte 1252, l'entreprise :

M. Pierre LEFEVRE - 9, Route de Bayeux – 14710 TREVIERES

TOTAL H.T. : 1 179.98 €uros

DCM 70/2015 – REFECTION DE LA GRANGE COMMUNALE

Monsieur le Maire présente les devis pour les travaux de maçonnerie prévus pour la réfection du pignon de la grange communale :

R.T.N. – Zone Artisanale – 14540 GARCELLES-SECQUEVILLE

- Installations de chantier,
- Reconstruction du pignon de la grange, (*Voir devis pour les détails*)

TOTAL H.T. : 7 956.11 €uros

M. Pierre LEFEVRE - 9, Route de Bayeux – 14710 TREVIERES

- Installations de chantier,
- Reconstruction du pignon de la grange, (*Voir devis pour les détails*)

TOTAL H.T. : 4 325.96 €uros

EIRL Jérôme AMELINE – Hameau Couvert - 14250 JUAYE MONDAYE

- Installations de chantier,
- Reconstruction du pignon de la grange, (*Voir devis pour les détails*)

TOTAL H.T. : 8 117.53 €uros

M. Denis MUTEL – 14400 BLAY

- Installations de chantier,
- Reconstruction du pignon de la grange, (*Voir devis pour les détails*)

TOTAL H.T. : 5 785.00 €uros

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- DECIDE : de retenir pour effectuer les travaux de réfection de la grange l'entreprise :

M. Pierre LEFEVRE - 9, Route de Bayeux – 14710 TREVIERES

- Installations de chantier,
- Reconstruction du pignon de la grange, (*Voir devis pour les détails*)

TOTAL H.T. : 4 325.96 Euros

DCM 71/2015 – REMPLACEMENT PORTE DE LA GRANGE COMMUNALE

Monsieur le Maire présente un devis de porte pour fermeture de la grange (sur pignon).
L'entreprise Espace Bois de Tilly sur Seulles a été contactée, mais n'a pas répondu à ce jour.

SARL PRUNIER MENUISERIE

- Porte avec cadre ossature sapin massif,
- Revêtement extérieur par planches épicea traitées classe 4, à rive droite posée verticale...,
- Huisserie bois exotique,
- Vantail principal, fermeture serrure encastré à cylindre, béquillage fer rustique,
- Vantail auxiliaire, arrêt haut et bas, maintien à levier tige fer carré.

TOTAL H.T. : 3 287.70 Euros

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- DECIDE : de retenir pour le remplacement de la porte de la grange communale l'entreprise :

SARL PRUNIER MENUISERIE

- Porte avec cadre ossature sapin massif,
- Revêtement extérieur par planches épicea traitées classe 4, à rive droite posée verticale ...
- Huisserie bois exotique,
- Vantail principal, fermeture serrure encastré à cylindre, béquillage fer rustique,
- Vantail auxiliaire, arrêt haut et bas, maintien à levier tige fer carré.

TOTAL H.T. : 3 287.70 Euros

DIVERS

DCM 72/2015 – DEMANDE DE LOCATION GITE

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier, concernant la demande de location d'un gîte pour la période du 4 janvier au 4 Mars 2016.

Dont le montant maximum du loyer serait de 300.00 €/mois, les charges non incluses.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- DECIDE : de louer un gîte pour la période du 4 Janvier au 4 Mars 2016 à Monsieur Philippe BRUSCOLINI,

dont le loyer sera de 300.00 €uros par mois hors charges (électricité en + du loyer, payable en fin de mois).

DCM 73/2015 – Loi NOTRe SUPPRESSION Du C.C.A.S.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Loi NOTRe prévoit la possibilité pour les communes de moins de 1 500 habitants de supprimer les C.C.A.S.

En application de l'article L.123-4 du code de l'action et des familles, le Centre Communal d'Action Sociales (CCAS) est obligatoire dans toute commune de 1 500 habitants et plus. Il est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1 500 habitants IL peut être ainsi dissous par délibération du Conseil Municipal dans les communes de moins de 1 500 habitants. Cette possibilité est issue de la loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe.

Lorsque le C.C.A.S. a été dissous, une commune :

Soit exerce directement les attributions mentionnées au code de l'action sociale et des familles auparavant dévolues au C.C.A.S. ainsi que celles en matière de demande de RSA et de domiciliation.

Soit transfère tout ou partie de ces attributions au CIAS lorsque la communauté de communes est compétente en la matière.

Vu l'article L.123-4 du code de l'action sociale et des familles,

Vu que la commune compte moins de 1 500 habitants et remplit ainsi les conditions du code de l'action et des familles,

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- DECIDE : de conserver le fonctionnement du C.C.A.S. sur la commune de Blay.

Questions diverses

- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier concernant les nouvelles conditions générales de vente E.D.F.
- Lecture d'un courrier qui sera envoyé à Madame Patricia GADY-DUQUESNE, Conseillère Départementale, suite aux aménagements de la RD 96 au lieu-dit Douet-Bérot.
- Nouveaux horaires de La Mairie à compter du 1^{er} janvier 2016 : Lundi 9h à 12h et 14h à 19h et Vendredi 14h à 19h\$.
- Répartition de la tenue du bureau de vote des dimanches 6 et 13 décembre prochains.
- Compte-rendu de réunion S.M.I.S.M.B. qui devient COLLECTEA, par Monsieur William THAREAU.
- Concert de GOSPEL à l'église de Blay, organisation A.D.T.L.B, samedi 12 Décembre 2015.

Fin de séance 22h30

Philippe LAUNAY	Luc BEAUBRAS
William THAREAU	Elisabeth ETIENNE
Noëlle GERONIMI	Marie-Paule CAMBRON
Céline SIMON	Alexandre GOURBIN

Damien JUMEAU	
---------------	--